

## Note de présentation brève et synthétique du budget eau et assainissement 2026

Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'un budget annexe, distinct du budget principal de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités :

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des produits de service (vente d'eau aux abonnés), au FCTVA et à diverses subventions d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 415 650 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le reversement au budget principal 2026 des charges de personnel, de l'entretien et de la consommation des installations (station d'épuration...), les achats de matières premières et de fournitures, les redevances reversées à l'agence de l'eau et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 415 650 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'exploitation :

| Dépenses                    | Montant             | Recettes                            | Montant             |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 208 050,00 €        | Recettes des services               | 182 400,00 €        |
| Charges de personnel        | 45 325,59 €         | Subvention d'exploitation           | 3 000,00 €          |
| Atténuation de produits     | 41 000,00 €         | Autres produits de gestion courante | 73,65 €             |
| Charges financières         | 7 031,41 €          |                                     |                     |
| Charges exceptionnelles     | 1 500,00 €          |                                     |                     |
| Dotations provisions        | 20 500,00 €         | Produits exceptionnels              | 0 €                 |
|                             |                     | Opérations d'ordre                  | 42 661,92 €         |
| Opérations d'ordre          | 92 243,00 €         | Excédent brut reporté               | 187 514,43 €        |
| <b>Total général</b>        | <b>415 650,00 €</b> | <b>Total général</b>                | <b>415 650,00 €</b> |



## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Les dépenses d'investissement regroupent des travaux sur le réseau d'eau potable, réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de l'Abbé Nurit, diagnostic du schéma d'assainissement collectif, réhabilitation de la station d'épuration et réhabilitation réseaux Chauffours Barande.

Les recettes d'investissement correspondent :

- Solde d'investissement reporté : 387 642,03 €,
- FCTVA : 1 764,97 €,
- Dotations aux amortissements 2026 : 92 243,00 €.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses                                   | Montant             | Recettes                                 | Montant             |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Diverses opérations d'équipement           | 30 000,00 €         | Fonds de compensation TVA                | 1 764,97 €          |
| Réhabilitation station d'épuration         | 30 000,00 €         | Opérations d'ordre                       | 92 243,00 €         |
| Aménagement Route de Saint-Léger           | 2 000,00 €          |  |                     |
| Schéma d'assainissement collectif          | 50 000,00 €         |  |                     |
| Réhabilitation Réseaux Rue de l'Abbé Nurit | 96 000,00 €         | Virement de la section de fonctionnement | 387 642,03 €        |
| Réhabilitation Réseaux Chauffours Barrande | 200 000,00 €        |  |                     |
| Remboursement d'emprunts                   | 30 988,08 €         |  |                     |
| Opération d'ordre                          | 42 661,92 €         |  |                     |
| <b>Total général</b>                       | <b>481 650,00 €</b> | <b>Total général</b>                     | <b>481 650,00 €</b> |

### c) La dette du budget eau assainissement :

- Capital + intérêts : 35 038,54 €.